

Critiqué, le projet du Bois Sacré joue la carte de l'emploi

La Ville et le promoteur Constructa ont acté « la création et le maintien de 400 emplois » dans le cadre du projet immobilier du Bois Sacré. Suffisant pour faire taire les voix discordantes ?

Une vingtaine de convives, des sourires, des poignées de main et des tapes dans le dos de circonstance. Hier matin, dans la salle de réception de l'Hôtel de ville, la municipalité et le promoteur Constructa ont signé en grande pompe un protocole « mairie-entreprises » sous les flashes des photographes. Objectif : communiquer autour de « la création et le maintien de 400 emplois sur le bassin seynois », dans le cadre de l'ambitieux projet du Bois Sacré. Dit autrement, l'ensemble immobilier qui doit voir le jour, à plus ou moins court terme, le long de la corniche Giovannini, ne se contentera pas de proposer 352 logements sur la friche de 6 hectares des anciens terrains Total. La construction de ces 7 immeubles et 8 villas à l'architecture audacieuse, sur une colline face à la mer, va aussi pouvoir garantir de l'emploi local dans les entreprises ⁽¹⁾ et sous-traitants concernés par le chantier.

« Pas ma préoccupation initiale, mais... »

Le maire Marc Vuillemot s'est ainsi longuement félicité que ce « dossier important et structurant » propose en plus « une démarche vers l'emploi » et une « clause d'insertion ». De son côté, Marc Pietri, p.-d.g. de Constructa, a tenu à souligner combien cette question du recrutement avait été « fondamentale » dans leur démarche. N'en jetez plus. Pour un peu, au lieu de tant d'enthousiasme, on en



Les immeubles « collectors » du Bois Sacré, dixit Constructa, ainsi qu'ils devraient voir le jour.

(Repro DR)

oublierait que ce projet n'a jamais vraiment fait l'unanimité parmi les Seynois. Aujourd'hui encore, plus d'une décennie après que l'idée a été lancée, le permis de construire est par exemple attaqué par le CIL de Balaguier-Le Manteau-L'Eguillette, mais aussi par l'association Environnement Méditerranée. L'une des craintes de ces structures et de leurs adhérents : voir un accroissement significatif de la circulation automobile dans une zone déjà saturée à certaines

heures. La municipalité elle-même n'a pas toujours vu d'un bon œil les desseins de Constructa, Marc Vuillemot se disant à de maintes reprises, par le passé, « soucieux » de ces nouveaux ensembles. Mais dans « l'impossibilité » de changer le zonage du Plan local d'urbanisme (PLU) de 2010 et donc de s'opposer au dépôt du permis de construire, le maire avait préféré viser « l'amélioration du projet ». Dont acte, d'après lui, avec « une réduction de sa constructibilité de

moitié » et la conduite d'une nouvelle étude d'impact.

Aujourd'hui, l'édile reconnaît que la question de l'emploi est une manière de mieux « vendre » le projet : « C'est vrai, ce n'était pas ma préoccupation initiale. Et ça m'offre effectivement des arguments supplémentaires pour que mes concitoyens intègrent cette donnée nouvelle pour le dynamisme de leur territoire. »

Quant à la problématique de la circulation, Marc Vuillemot admet

qu'il reste « encore des combats à mener ». Et de renvoyer la balle à TPM sur la « nécessité d'augmenter l'offre de transports en commun ».

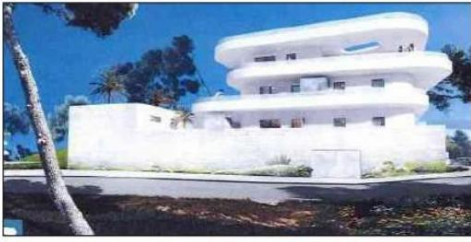
« Ce projet n'a pas besoin d'être redoré ! »

Pour Marc Pietri, en revanche, Bois Sacré tel que présenté sur ses jolies plaquettes affiche suffisamment d'ambitions pour que la question de l'emploi ne soit qu'un atout de plus... et non un virage décisif : « Que cela soit en termes d'architecture, de valorisation d'un terrain qui était pollué, d'accession à la propriété, d'espaces verts ou de normes environnementales, ce projet est d'ores et déjà exceptionnel. »

Et de poursuivre, remonté : « Vous pensez que nous avons besoin de le redorer ? Il n'a pas besoin d'être redoré. Il y a des recours ? C'est le jeu de la démocratie. En France, la construction de 33 000 logements est bloquée par des recours. Mais là, il y a une frontière entre émettre un jugement et s'arroger le droit de gommer 400 emplois... » L'argument fera-t-il mouche auprès des détracteurs les plus procéduriers ? A Constructa, on refuse en tout cas de s'avancer sur une éventuelle date d'inauguration, avant que le dossier ne soit purgé de tout recours. « On a patienté douze ans, on peut attendre encore un peu... »

Ma. D.

1. Constructa, Vinci Immobilier, Vinci Construction, GRDF, SNI, TSH.



« On va gagner des prix d'architecture » espère Constructa.

Les logements et les emplois en chiffres

D'une **surface de 11 504 m²**, le projet immobilier s'élèvera sur un terrain de 60 240 m². Au total, **352 logements** seront construits, dont **87 logements sociaux**, 8 villas et 257 logements collectifs en accession libre. Sur site également : une crèche, **un jardin partagé de 5 000 m² accessible à tous** et 3 espaces boisés classés. Concernant les **400 emplois « mobilisés et créés »**, il faut différencier les emplois en phase d'étude (120) et ceux en phase de construction (280). Parmi ces derniers, « 30 % seront de nouveaux emplois créés » (coffreurs-brancheurs, maçons, charpentiers, plombiers, climatiseurs, etc.), en privilégiant, d'après Constructa, « les emplois d'avenir, les emplois francs et les contrats d'alternance en vue de parcours qualifiants ». Soit un total de **83 créations d'emplois**. À noter que **62 sont des contrats de missions ponctuelles**. Par ailleurs, les emplois d'insertion représenteront 5 % des heures travaillées du gros œuvre. « À ces 400 emplois s'ajouteront des dizaines d'emplois indirects induits par le projet », assure Constructa.



La signature du protocole mairie-entreprises, hier, à l'hôtel de ville. (Photo DR)